AFFICHE LE : 15/11/2022

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CRECHES-SUR-SAONE

ENVOI EN RECOMMANDE AVEC A.R.
AU PETITIONNAIRE
LE 16/11/2022

1A176 2895656

DECISION DE NON OPPOSITION À DECLARATION PREALABLE

délivrée par le Maire au nom de la commune

Déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes

DEMANDE N°DP 71150 22 S0073, déposée le 19/10/2022

De : Monsieur Kévin DESOUSA

Demeurant : 453 Route du Port D'Arciat 71680 CRECHES-SUR-SAONE
Sur un terrain situé : 453 Route du Port D'Arciat, 71680 CRECHES-SUR-SAONE
Parcelle(s) : AD251
Pour : travaux d'isolation thermique par l'extérieur sur toute la surface de la maison en polystyrène (épaisseur de 14 cm). La finition de façade sera en enduit 960-Blanc Lumière WEBER et appuis des fenêtres seront de couleur 609-Gris Chrome WEBER.
Surface de plancher créée : 0 m²

LE MAIRE DE CRECHES-SUR-SAONE,

Vu la demande de déclaration préalable susvisée – Dossier complet au 19/10/2022 ;
Vu le code de l'urbanisme ;
Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 02/06/2009, modifié le 28/09/2012 et le 28/11/2014, révisé le 30/08/2019 ;

Considérant l'article UE11 aspect extérieur du PLU « Les enduits et les parements de façade devront être conformes aux préconisations du nuancier communal déposé en mairie. » ;

Considérant que le projet prévoit un enduit de finition blanc lumière ;

ARRETE

Article 1
Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable, sous réserve du strict respect des prescriptions mentionnées aux articles suivants.

Article 2
L'enduit de finition sera conforme au nuancier communal.

Date d'affichage en mairie de l'avis de dépôt
Le 19/10/2022

Fait à CRECHES-SUR-SAONE
Le 15/11/2022
Le Maire,
Le Maire
Roger THEVENOT

MAIRIE DE CRECHES S/SAONE * SAONE et LOIRE *